

**SEANCE DU 29/06/2026
DELIBERATION N°2026-023**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués en exercice : 31

Présents : 22

Votants : 27

Quorum : 16

Date de la convocation : 12/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 18 heures,
le Comité Syndical dûment convoqué, s'est
réuni dans les locaux de Collectea sous la
Présidence de Sylvie LE BUGLE

ETAIENT PRESENTS :

BLAISE Philippe, BLET André, BOULARD Françoise, CAPPELLEN Guy, COURCHANT Albert, DE BELLAIGUE Antoine, FURDYNA Hubert, ISABELLE Philippe, JAMIN Loïc, JOLIBOIS Marie-Emmanuelle, LANDELLE Christine, LAPERSONNE Frédéric, LE BUGLE Sylvie, LEGOUPIL Jonathan, LELAIDIER Jérôme, LENEVEU Nathalie, MARIE Jérôme, OBLIN Jean, PESQUEREL Yohann, POTTIER David, SURET Nelly, VILLERMET Nathalie

POUVOIRS :

BAREY Didier donne pouvoir à JAMIN Loïc

DESMARES Alexis donne pouvoir à LELAIDIER Jérôme

MARIE Aurélien donne pouvoir à JOLIBOIS Marie-Emmanuelle

MEZERETTE Denis donne pouvoir à CAPPELLEN Guy

PAVLOVIC Nicolas donne pouvoir à BLET André

ABSENTS - EXCUSES :

DENAGE Hélène, LEMIÈRE Claude, MARTRAGNY Sylvain, PAYSANT Alain,

Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer.

Conformément aux dispositions applicables, M. COURCHANT Albert est désigné secrétaire de séance.

**SEANCE DU 29/06/2026
DELIBERATION N°2026-023**

OBJET : ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME

Exposé des motifs

Suite au départ du gestionnaire PAV, une réflexion a été engagée sur l'organisation des services afin d'envisager une restructuration plus adaptée, cohérente et pérenne.

Dans ce cadre, des entretiens ont été menés auprès des agents et des services concernés. Ils ont permis de faire émerger plusieurs pistes d'évolution organisationnelle, visant à améliorer le fonctionnement global des services, à clarifier les missions de chacun et à renforcer la lisibilité de l'action publique.

Ces évolutions ont recueilli un avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 16 juin 2026 ainsi que du Bureau syndical réuni le même jour.

Au regard de ces éléments, il est proposé les évolutions suivantes :

- la création d'un service « pré-collecte/usagers », doté d'un responsable identifié, permettant de mieux distinguer les missions relevant des gestionnaires techniques de celles relevant du suivi des usagers ;
- l'élargissement des missions des mécaniciens, incluant désormais l'entretien des bâtiments en complément de leurs missions actuelles ;
- le repositionnement de la fonction communication, actuellement assurée par le gestionnaire usagers, vers un poste dédié au sein du pôle administratif ;
- le rattachement du chargé de prévention directement à la Direction Générale des Services, afin de renforcer son positionnement et son articulation stratégique.

Ces évolutions ont pour objectif de structurer l'organisation de manière plus lisible, cohérente et adaptée aux besoins actuels et futurs de la collectivité.

La Présidente,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les besoins de réorganisation des services consécutifs au départ du gestionnaire point apport volontaire,

Vu les entretiens menés auprès des agents et des services,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 16 juin 2026,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 16 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, DÉCIDE :

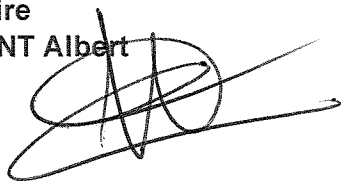
- **D'APPROUVER** la création d'un service « pré-collecte / usagers » et la désignation d'un responsable dédié ;
- **D'APPROUVER** l'élargissement des missions des mécaniciens à l'entretien des bâtiments ;
- **D'APPROUVER** la création d'un poste dédié à la communication au sein du pôle administratif, en substitution de l'organisation actuelle ;
- **D'APPROUVER** le rattachement du chargé de prévention à la Direction Générale des Services ;
- **DE DIRE** que la présente réorganisation prendra effet à compter du 01/07/2026 ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire

COURCHANT Albert



La Présidente

Sylvie LE BUGLE

